



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2022-194

PUBLIÉ LE 2 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

43_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Haute-Loire /

43-2022-11-28-00001 - Valeur locative locaux professionnels (2 pages)

Page 3

43_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Haute-Loire

43-2022-11-28-00001

Valeur locative locaux professionnels

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE

BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT RELATIF À LA MISE À JOUR DES PARAMÈTRES DÉPARTEMENTAUX D'ÉVALUATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Informations générales

Le dispositif de mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels décrit à l'article 1518 ter du code général des impôts (CGI) prévoit que :

- les tarifs sont mis à jour annuellement par l'administration fiscale ;
- les coefficients de localisation peuvent être mis à jour les troisième et cinquième années suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Le renouvellement des conseils municipaux ayant eu lieu en 2020, aucune mise à jour des coefficients de localisation n'a été mise en œuvre en 2022 pour les impositions 2023.

Seuls les tarifs ont fait l'objet d'une mise à jour.

Situation du département de la Haute-Loire

Conformément aux dispositions de l'[article 334 A](#) de l'annexe II au CGI, les derniers tarifs publiés au recueil des actes administratifs par n°43-2021-181 en date du 2 décembre 2021 ont été mis à jour des évolutions de loyer constatées. Les nouveaux tarifs ainsi obtenus font l'objet de la présente publication.

Publication des paramètres départementaux d'évaluation

Conformément aux dispositions de l'[article 371 ter S](#) de l'annexe II au CGI, la grille tarifaire qui regroupe l'ensemble des tarifs appliqués pour chaque catégorie dans chaque secteur est publiée.

Délai de recours

Les décisions figurant dans le document pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois suivant leur publication.

Département : Haute-Loire

Mise à jour des tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels
pris pour l'application du I de l'article 1518 ter du code général des impôts
pour les impositions 2023

Catégories	Tarifs 2023 (€/m²)				
	secteur 1	secteur 2	secteur 3	secteur 4	secteur 5
ATE1	27.2	32.9	47.0	47.0	76.9
ATE2	27.0	33.2	42.8	52.1	77.8
ATE3	27.7	33.5	46.1	51.0	78.4
BUR1	88.1	90.3	97.4	101.4	103.0
BUR2	77.3	94.6	102.5	130.9	143.6
BUR3	80.0	79.6	102.7	154.6	149.8
CLI1	85.3	85.3	85.3	85.3	85.3
CLI2	69.0	68.8	66.5	66.5	66.5
CLI3	68.1	68.1	68.1	68.1	68.1
CLI4	51.1	51.1	51.1	51.1	51.1
DEP1	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4
DEP2	27.8	33.5	38.9	43.6	55.9
DEP3	4.3	4.3	9.9	9.9	26.4
DEP4	21.8	23.5	32.5	37.6	39.6
DEP5	6.6	7.1	9.8	10.5	18.3
ENS1	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1
ENS2	46.6	46.6	46.6	46.6	46.6
HOT1	75.0	75.0	75.0	75.0	75.0
HOT2	37.2	58.4	65.6	75.5	89.5
HOT3	26.9	43.8	58.0	60.0	61.7
HOT4	46.2	46.5	46.5	46.5	46.5
HOT5	31.0	31.2	31.2	31.2	31.2
IND1	26.0	25.2	30.5	30.1	30.1
IND2	0.8	1.0	1.3	1.6	1.9
MAG1	56.6	76.8	92.3	110.7	135.6
MAG2	10.6	25.7	95.4	95.4	95.4
MAG3	205.6	279.8	335.8	425.0	448.9
MAG4	36.2	58.0	70.1	72.6	96.0
MAG5	47.1	62.8	66.4	67.3	73.3
MAG6	29.3	38.1	62.3	69.0	75.6
MAG7	35.2	35.2	35.2	35.2	35.2
SPE1	26.4	31.7	31.7	34.4	34.4
SPE2	36.0	38.1	69.5	73.3	76.3
SPE3	33.1	35.9	39.1	39.8	40.8
SPE4	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
SPE5	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
SPE6	37.7	37.7	37.7	41.0	41.0
SPE7	7.7	16.6	29.7	29.7	29.7